

CIRCULAIRE N° 3111

DATE 23/04/2010

Objet : Directives relatives à l'attestation d'admission en enseignement spécialisé pour les élèves fréquentant l'enseignement adapté aux élèves avec autisme, polyhandicap, aphasie ou dysphasie.
Réseau : Tous
Niveau : Fondamental et Secondaire Spécialisé
Période : Année scolaire 2010-2011

- Aux Directions des organismes habilités à délivrer le rapport d'inscription d'un(e) élève dans l'enseignement spécialisé,
- Aux Directions des CPMS qui assurent la guidance des écoles d'enseignement spécialisé,
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire spécialisé organisés par la Communauté française,

Pour information :

- Aux Membres du service général de l'Inspection de l'Enseignement spécialisé,
- Aux Vérificateurs de l'enseignement spécialisé,
- Aux Membres du Service d'inspection des centres psycho-médico-sociaux
- Aux Associations de parents.

<u>Circulaire</u>	Administrative
<u>Emetteur</u>	Direction générale de l'enseignement obligatoire
<u>Destinataires</u>	Etablissements d'enseignement fondamental et secondaire spécialisé, les organismes habilités à délivrer le rapport d'inscription d'un élève dans l'Enseignement spécialisé et les CPMS
<u>Contact</u>	Madame Jennifer RICHARD Tél : 02/690.84.06 – Fax : 02/690.85.90 – Mail : jennifer.richard@cfwb.be
<u>Documents à renvoyer</u>	Néant
<u>Date limite d'envoi</u>	Néant
<u>Objet</u>	Directives relatives à l'attestation d'admission en enseignement spécialisé pour les élèves fréquentant l'enseignement adapté aux élèves avec autisme, polyhandicap, aphasie ou dysphasie.

<u>Renvoi (s)</u>	www.adm.cfwb.be
<u>Nombre de page</u>	3
<u>Mots-clés</u>	Pédagogie adaptée, aphasique, dysphasique, autiste, polyhandicapé

Objet : Directives relatives à l'attestation d'admission en enseignement spécialisé pour les élèves fréquentant l'enseignement adapté aux élèves avec autisme, polyhandicap, aphasie ou dysphasie.

1. Principe

L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 janvier 2010 relatif à l'annexe à l'attestation d'admission en enseignement spécialisé stipule qu'à dater du 1^{er} septembre 2009, l'orientation d'un élève dans un enseignement adapté aux élèves avec autisme, polyhandicap, aphasie ou dysphasie est subordonnée à la production d'un document conforme dont le modèle est repris ci-après.

Les écoles devront être en possession des attestations relatives aux élèves fréquentant les pédagogies adaptées pour élèves avec autisme, aphasie, dysphasie ou polyhandicap pour le 15 octobre 2010 au plus tard.

2. Remarques

Cette attestation devra également être rédigée pour les élèves bénéficiant d'ores et déjà d'une pédagogie adaptée.

D'autre part, une copie de l'attestation d'admission en enseignement spécialisé devra être tenue à la disposition de la vérification de la population scolaire, dans le dossier de l'élève.

A défaut de cette attestation d'admission, l'élève ne pourra pas être comptabilisé au **niveau des relevés des pédagogies adaptées** qui sont demandés annuellement par le Service de l'enseignement spécialisé (Cfr circulaire n°2765 du 19 juin 2009 concernant l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé - Chapitre 14 portant sur l'organisation d'une pédagogie adaptée pour les élèves aphasiques/dysphasiques, polyhandicapés ou autistes - annexe 33 : formulaire concernant le relevé des pédagogies adaptées).

Je vous remercie pour votre collaboration.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

Identification de l'organisme habilité à délivrer l'annexe à l'attestation d'admission en enseignement spécialisé.

Adresse

Tél/Fax :

Adresse électronique :

ANNEXE A L'ATTESTATION D'ADMISSION EN ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Application du Décret du 3 mars 2004 tel que modifié, article 8 bis relatif à l'enseignement spécialisé adapté aux élèves polyhandicapés, aux élèves avec autisme et pour les élèves aphasiques ou dysphasiques.

En complément à l'attestation établie par

.....
.....
.....
.....

Concernant
l'élève.....

Né(e)
le.....

...

Je soussigné(e)

.....Directeur/Directrice¹ de
l'organisme habilité à délivrer l'annexe à l'attestation d'admission en enseignement
spécialisé identifié ci-dessus, atteste que cet(te) élève doit bénéficier **d'un
enseignement spécialisé adapté aux élèves polyhandicapés, aux élèves avec
autisme ou pour élèves aphasiques ou dysphasiques¹.**

Fait
le.....

à.....,

Signature de la direction

.....

¹ Biffer la mention inutile